



CENTRE AFRICAIN D'ETUDES SUPERIEURES EN GESTION

Le Directeur Général

DECISION N° 069-11-2014 portant nomination des Chefs de Département du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG)

Le Directeur Général du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG),

- Vu** les Statuts du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG), notamment en leurs articles 5, 6 et 8,
- Vu** la Décision n° 057-11-2014 du 17 novembre 2014 portant organisation du Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion (CESAG),
- Vu** la Décision n°012 du 15 mars 2013 du Président du Conseil d'Administration portant nomination du Directeur Général du CESAG,

D E C I D E

Article premier

Sont nommés Chefs de Département :

Au titre de la Direction de la Formation

- Dr. **Adama Guiro SENE**, Chef de Département CESAG GRANDE ECOLE, par intérim, cumulativement avec ses fonctions actuelles.
- Monsieur **Moussa YAZI**, Chef de Département CESAG Banque, Finance, Comptabilité, Contrôle et Audit (CESAG BF-CCA), cumulativement avec ses fonctions actuelles.

..I...

B

- Monsieur **Ibrahim Mboulé FALL**, Chef de Département Professional Education (CESAG PRO).
- Dr **Bertin CHABI**, Chef de Département CESAG Executive Education (CESAG EXECUTIVE).
- Dr. **Amani KOFFI**, Chef de Département CESAG Santé.
- Monsieur **Moussa DIENG**, Chef de Département CESAG Langues.
- Monsieur **Racine GUENE**, Chef de Département des Ressources Pédagogiques (DRP).

Au titre de la Direction de la Recherche et de la Consultance

- Monsieur **Séga BALDE**, Chef de Département Consultance.
- Dr. **Hadiza MOUSSA SALEY**, Chef de Département CESAG Recherche.

Au titre de la Direction Administrative et Financière

- Monsieur **Abdoulaye COULIBALY**, Chef de Département de l'Administration et des Ressources Humaines (DARH).
- Monsieur **Sikatin GNANSOUNOU**, Chef de Département Financier et Comptable (DFC).

Article 2

La présente Décision, qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera publiée partout où besoin sera.

Dakar, le 17 NOV 2014



Prof. Boubacar BAIDARI